



DEAUVILLE

N°903-24P

**ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°1005-20 du fixant les Lignes Directrices de Gestion en matière d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°239-22 modifiant les lignes de gestion des avancements de grade,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BAILLIEZ Laurent	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2024
LEROUX Fabrice	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2024
BOURGE Coralie	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2024

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Deauville, le 6 mai 2024

**Philippe BEHUET**  
Adjoint au Maire



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, notamment via l'application Télérecours sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou d'un recours gracieux dans le même délai.

Notifié le

Signature de l'agent